



Compte Rendu du Conseil d'Administration du Mercredi 3 février 2021
Hôtel Particulier de Lestanville- Rouen (76)

Le Conseil d'Administration commence à 11h00.

Présents : Didier FILLÂTRE, Annick MOIGNET, François BERTIN, Thérèse GUINOT.

Invité : Hervé FEDERICI

Le quorum étant atteint François ouvre le Conseil d'administration.

Un Conseil d'Administration préparatoire par visioconférence s'est tenu le 16 et le 30 janvier dernier de 14h00 à 15h45.

Etaient connectés les personnes suivantes :

Mme Thérèse GUINOT, M. Roland PAUMELLE, M. François BERTIN, Mme Annick MOIGNET, M. Riwan DUGUE, Mme Anne-Sophie FILLATRE, M. Didier FILLATRE, Mme Christelle SENEZ, et M. Philippe VALLOIS (GPP), Mme Jocelyne HUBERT (invitée), M. Hervé FEDERICI (invité), M. Philippe DE BRITO (invité).

Ses travaux sont aujourd'hui soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, à savoir :

1°/ Examen des candidatures à l'adhésion au sein de notre association :

L'association a reçu les candidatures suivantes :

M. Hervé FEDERICI (Garde-Pêche Particulier bénévole sur la Rivière du Thar (50)), M. Brian POQUET et M. Vincent PIEDAGNEL, la Commune de Vittefleury.

Le Conseil d'administration accepte de voter pour l'ensemble :

Résolution n°1 : Conformément à l'Article 1 (Demande d'admission et agrément des nouveaux membres) de notre Règlement Intérieur adopté à notre Assemblée Générale du 31 mars 2019, après avoir examiné la demande d'admission de M. FEDERICI, M. POQUET, M. PIEDAGNEL et la Commune de Vittefleury, Le CA agrée-t il la candidature de M. FEDERICI, M. POQUET, M. PIEDAGNEL et la Commune de Vittefleury ?

Oui : 4 / Non : 0 / Abstention : 0 / Nul : 0 / Résolution adoptée

2°/ Nouvelles candidatures au CA :

M. Hervé FEDERICI souhaite rejoindre la CA.

Résolution n°2 : Le CA confirme-t-il le mandat d'administrateur à M. Hervé FEDERICI au titre de l'article 13 de nos statuts ?

Oui : 4 / Non : 0 / Abstention : 0 / Nul : 0 / Résolution adoptée

M. Hervé FEDERICI est élu administrateur au titre de l'article 13 de nos statuts.

FB

Hervé prendra maintenant part aux votes en tant que nouvel administrateur.

Mme Jocelyne HUBERT souhaite rejoindre la CA.

Résolution n°3 : Le CA confirme-t-il le mandat d'administrateur à Mme Jocelyne HUBERT au titre de l'article 13 de nos statuts ?

Oui : ~~...~~ / Non : ~~..~~ / Abstention : ~~...~~..~~~~ / Nul : ~~..~~ / Résolution adoptée

Mme Jocelyne HUBERT est élue administratrice au titre de l'article 13 de nos statuts

3°/ Assemblée Générale 2021 :

Résolution n°4 : Approuvez-vous de présenter à l'AG d'affecter le résultat positif de l'exercice 2020 en report à nouveau ?

Oui : ~~...~~ / Non : ~~..~~ / Abstention : ~~..~~ / Nul : ~~..~~..... – Résolution adoptée.

Résolution n°5 : Approuvez-vous le report des tarifs d'adhésion pour 2022 ?

Oui : ~~...~~ / Non : ~~..~~ / Abstention : ~~..~~ / Nul : ~~..~~..... – Résolution adoptée.

Les administrateurs examinent les projets 2021 et affectent le budget prévisionnel correspondant :

a- Patrimoine :

La Journée des Moulins Normands-Picards 2021 et les Journées du Patrimoine seront laissées à la libre appréciation des propriétaires au regard de la situation sanitaire.

Pour la même raison, le Trophée de la Journée des Moulins Normands-Picards 2021 est reporté en 2022.

Poursuivre le travail pour éditer les livres :

Mise en vente de 2 ouvrages :

- Histoire du moulin Saint Amand de Rouen par M. Lucien-René DELSALLE,
- Moulins Normands

Compte-rendu de ses conférences de Rouen (2018) et Brionne (2019) de M. Patrick SOREL.

Préparation de l'édition de l'ouvrage : Histoire de la Minoterie Lambotte à Aumale par Mme Raphael Ternois.

Préparer le cahier des charges pour une application smartphone sur la visite de moulins, et recherche de subventions.

b- Energie :

Supporter le plan de valorisation de la production d'hydroélectricité de la FFAM,

Elaborer une stratégie sur la production d'hydrogène.

c- Biodiversité :

Mise en place et extension de notre Garderie,

Recherche de baux de droit de pêche sur notre territoire,

Définition et mise en place de notre stratégie pour défendre la biodiversité de nos rivières,

Recherche de subventions pour mettre en pratique notre politique,

Inventaire des zones humides en relation avec les moulins et mise en place d'une stratégie pour les sauvegarder,

Participation à l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable,

Recherche d'un partenariat pour organiser des chantiers liés à préservation et la défense de l'environnement,



Vérification de l'application dans notre Garderie de l'Article L432-1 du code de l'environnement (Modifié par Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 - art. 98 (V) JORF 31 décembre 2006)

"Tout propriétaire d'un droit de pêche, ou son ayant cause, est tenu de participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques. A cet effet, il ne doit pas leur porter atteinte et, le cas échéant, il doit effectuer les travaux d'entretien, sur les berges et dans le lit du cours d'eau, nécessaires au maintien de la vie aquatique.

Prospection Points d'Eau Incendie sur les biefs,

Etude et recherche de financements pour l'Équipement des moulins dans le cadre de la surveillance des rivières : type Système d'Alerte et de Mesures des Niveaux d'Eau des RIVIÈRES (SAMNERIV), comme système d'alerte des inondations et comme système de pilotage des vannes de moulins.

d- Communication :

Développer nos relations avec les élus, bassins versants, l'Agence de l'Eau,
Mise à jour de notre flyer et des éléments marketing.

e- Juridique

Poursuite du recours à la Cour Administrative d'Appel pour l'obtention de notre agrément Protection environnementale,
Numérisation du fonds de M. Jacques DEFRESNE pour le rendre accessible aux adhérents.

Annick rappelle :

Membre bienfaiteur 2020 : M. Acloque

Nombre adhérents payant en 2020 : 69 (dont ADM61)

Membre bienfaiteur (2021) : M. Jean Pucci

Subventions obtenues en 2020 par des municipalités : Le Bec Hellouin (50euros) et Rugles (50euros).

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autre question, la séance est levée à 12h30.

Le prochain Conseil d'Administration préparatoire est fixé le 27 février 2021 à 14h00.

Le Président et Le Secrétaire Général

